

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 novembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DFPE 181** Signature d'une convention de partenariat entre l'association les Restaurants du Cœur, la société SODEXO et la Ville de Paris pour l'opération Les Bébés Restos du cœur.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer la convention de partenariat dans le cadre de l'opération « Les Bébés Restos du Cœur » qui aura lieu du lundi 3 décembre au samedi 8 décembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat tripartite avec l'association « les Restaurants du Cœur » et la société SODEXO, dans le cadre de l'opération « Bébés Restos du Cœur » qui aura lieu du lundi 3 décembre au samedi 8 décembre 2018.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**